

**Propositions financières Budget Primitif 2013**

**Rapport n° CG/2012/147**

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits 2013 en matière d'insertion et de lutte contre les exclusions.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PAP	Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale	132 268 196 €
PAP	Direction des Unités Territoriales	390 000 €
PAP	Service des établissements et institutions	90 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>132 748 196 €</b>

L'insertion et la lutte contre les exclusions relèvent de la compétence du Conseil Général et recouvrent tant les bénéficiaires du RSA, à travers les crédits d'insertion, que les personnes en situation de précarité prises en charge au titre des actions de lutte contre l'exclusion.

Le présent rapport est consacré aux propositions financières pour 2013 relatives aux différents modes d'action de ce champ. Conformément aux orientations du Programme Départemental de l'Insertion 2010-2013, adopté le 21 juin 2010, elles portent sur l'allocation de RSA, le Contrat Unique d'Insertion, l'aide à l'insertion sociale (accompagnement social, épiceries et ateliers de redynamisation), l'aide à l'insertion professionnelle (accompagnement professionnel et structures d'insertion par l'activité économique), les mesures d'accompagnement social personnalisé, et la convention de délégation avec la Ville de Strasbourg dans le champ de l'insertion.

Le montant total des crédits affectés à l'axe d'intervention « insertion et lutte contre l'exclusion » s'élève ainsi à 132 748 196 € dont 122 176 000 € au titre de l'allocation RSA et des contrats aidés, soit une augmentation de 2,68 % par rapport au budget primitif 2012.

Il peut être précisé que l'Etat ne compense pas intégralement les dépenses liées à l'allocation de RSA : le taux de compensation est même en baisse :

	Dépenses d'allocation (M€)	Recettes transférées (M€)	Taux de compensation	Charge nette pour le Département (M€)
<b>2010</b>	107,091	76,485	71,4 %	30,606
<b>2011</b>	111,230	77,366	69,5 %	33,864
<b>2012 (prévisionnelle)</b>	116,8	76,444	65,44 %	40,356

## **4510 – Allocations RSA**

L'effet conjugué de l'entrée en vigueur du revenu de solidarité active le 1er juin 2009, de la prise en charge de nouveaux publics tels que les bénéficiaires de l'API, et de la dégradation de la conjoncture économique a entraîné une forte augmentation du nombre d'allocataires pris en charge et a lourdement pesé sur les dépenses sociales. Entre septembre 2009 et septembre 2012, le nombre de bénéficiaires du RSA socle, avec ou sans activité, a progressé de 22,4%. Ce nombre s'établit au 30 septembre 2012 à 22 930 allocataires.

Evolution du nombre d'allocataires :

	Octobre 2009	Octobre 2012	Evolution
Nombre d'allocataires du RSA socle (activité + sans activité)	18 735	22 930	+ 22,4 %

En outre, les montants moyens versés par allocataire ont augmenté continuellement au cours de l'année 2012, signe d'une détérioration des situations individuelles et d'un éloignement plus grand de l'emploi.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le budget proposé au BP 2013 au titre de l'allocation RSA est de 122 176 000 € (119 000 000 € au BP 2012), répartis comme suit :

- 101 000 000 € au titre de l'allocation forfaitaire du RSA (ex RMI)
- 17 000 000 € au titre de l'allocation majorée (ex API)
- 4 076 000 € au titre de la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI), contractualisée avec l'Etat dans une convention annuelle d'objectifs et de moyens
- 100 000 € au titre des remises gracieuses.

Le contrat unique d'insertion, effectif depuis le 1er janvier 2010, est susceptible de prendre la forme d'un contrat initiative emploi, pour le secteur marchand, et d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour le secteur non marchand. Pour ce qui concerne les bénéficiaires du RSA dit « socle », le Département contribue au financement de ces contrats aidés selon un montant forfaitaire fixé à l'échelon national.

Le crédit proposé pour les contrats passés dans le secteur marchand s'élève à 1M€ en prévision du financement de contrats sur 2013, mobilisés par l'équipe emploi du Département pour la mise à l'emploi de bénéficiaires du RSA. Pour ce qui concerne le secteur non marchand, le crédit proposé est d'un montant global de 3,076M€.

Les crédits globaux proposés au BP 2013 pour le mode d'action «Allocation RSA contrats aidés» s'élèvent ainsi à 122 176 000 € (119 000 000 € au BP 2012), l'augmentation étant due à l'allocation RSA socle en très nette augmentation.

## **4511 – Santé**

Le Département du Bas-Rhin apporte son soutien à des associations œuvrant dans le domaine de la santé en vue de favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA. La loi généralisant le RSA intègre en effet la prise en charge de la santé dans le parcours d'insertion des personnes. Le Programme Départemental d'Insertion reconnaît également l'importance de cette problématique santé. Le budget proposé pour 2013 s'élève à 70 000 €, et correspond aux crédits effectivement consommés en 2012 sur cette politique.

#### **4512 – Insertion sociale**

La mise en œuvre d'actions d'insertion sociale s'avère être une étape nécessaire pour des publics éloignés de l'emploi. Il s'agit de lever les freins sociaux, préalablement à l'entrée dans un parcours d'insertion professionnelle.

Dans cette perspective, est sanctuarisé le budget consacré à l'accompagnement social individuel, en partie délégué à des organismes agréés implantés dans les territoires et ayant en charge le suivi des contrats d'engagement liant le bénéficiaire au Département. Des actions de remobilisation, assurées par les ateliers de redynamisation et les épiceries sociales, sont également proposées aux bénéficiaires du RSA.

Les frais de transport occasionnés par les démarches d'insertion, et susceptibles de constituer un obstacle dans la poursuite des parcours, sont également intégrés à ce mode d'action.

Au final, les crédits proposés pour ces actions d'insertion sociale s'élèvent à 2 315 000 € pour 2013.

#### **4513 – Insertion professionnelle**

L'insertion professionnelle constitue l'orientation prioritaire du Programme Départemental de l'Insertion.

C'est dans cette perspective que le Département déploie des moyens importants sur l'accompagnement individuel professionnel des bénéficiaires du RSA, réalisé par des opérateurs agréés sur l'ensemble du territoire départemental, et sur le soutien à l'offre d'insertion par l'activité économique, notamment les chantiers et les entreprises d'insertion.

Des actions de préparation à l'emploi sont également intégrées à ce mode d'action, visant à améliorer l'employabilité des bénéficiaires du RSA grâce à l'action des ateliers de pédagogie personnalisés ou aux programmes des Maisons de l'Emploi.

Des crédits liés au Fonds Social Européen, pour un montant de 1 390 000 €, permettent enfin de renforcer le nombre de places disponibles en ateliers de redynamisation, chantiers d'insertion et accompagnement socioprofessionnel et de contribuer au financement de l'équipe emploi du Service Insertion et Emploi.

Le budget proposé pour l'insertion professionnelle en 2013 s'élève à 6 214 096 €.

#### **4514 – Gestion administrative**

Un crédit de 23 000 € est inscrit afin de payer des prestations dans le cadre d'opérations de sensibilisation sur la politique de l'insertion et dans le cadre de la passation d'un marché d'insertion (article 30 du Code des Marchés Publics).

#### **4515 - Investissement pour les équipements sanitaires et sociaux**

Les aides à l'investissement pour 2013 s'établissent à 280 000 € pour 2013.

Un crédit de 90 000 € (120 000 € en 2012) concerne d'une part les communes pour notamment les épiceries sociales prévues dans les contrats de territoire et d'autre part les diverses associations œuvrant dans le domaine de l'insertion.

En parallèle, est inscrit un crédit de paiement de 190 000 € pour la participation aux travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de formation « Défense 2ème chance » géré par l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE).

#### **4516 – Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion**

Les secours individuels d'urgence concernent les aides accordées à titre exceptionnel, suite à une évaluation sociale, aux personnes en situation de grande précarité. Pour 2013, le crédit proposé pour les secours s'élève à 390 000 €.

Le fonds d'aide aux jeunes a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et socioprofessionnelle des jeunes de 18 à 25 ans. Sur le périmètre de la Ville de Strasbourg, la gestion de ce fonds est confiée à la Mission Locale pour l'Emploi. En-dehors de ce périmètre, la gestion du fonds est réalisée en régie au niveau des UTAMS. Pour 2013, le crédit proposé s'élève à 530 000 €.

Depuis le 1er janvier 2009, le Département met en œuvre les mesures d'accompagnement éducatif et budgétaire qui découlent de la réforme de la protection juridique des majeurs : ces mesures s'adressent à des publics en situation de précarité et de vulnérabilité cumulant difficultés financières, de santé, de logement et d'insertion sociale. En ce qui concerne les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) avec gestion des prestations sociales de leurs bénéficiaires, leur mise en œuvre est déléguée, par convention, à l'UDAF qui est financée pour cette activité par le Département. Pour 2013, le crédit proposé s'élève à 220 000 €.

La loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a révisé le mode de financement des mesures de protection juridique. Dans ce cadre, le Département finance également les Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) mises en œuvre par les Services de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs habilités par l'Etat, pour les personnes bénéficiant d'une prestation à sa charge (RSA, APA, PCH). Un arrêté préfectoral fixe chaque année le montant à la charge du Département. Pour 2013, le crédit proposé s'élève à 158 100 €.

En complément, le Département contribue à la prévention des exclusions et du surendettement en subventionnant des associations luttant contre la précarité et œuvrant pour l'insertion sociale et l'accès aux droits. Pour 2013, le crédit proposé s'élève à 226 000 €.

#### **Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :**

<b>Code</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Crédits inscrits au BP précédent</b>	<b>Crédits proposés au BP</b>
4510	Allocations RSA	119 000 000,00 €	122 176 000,00 €
4511	Santé	90 000,00 €	70 000,00 €
4512	Insertion sociale	2 380 000,00 €	2 315 000,00 €
4513	Insertion professionnelle	6 038 000,00 €	6 214 096,00 €
4514	Gestion administrative	0,00 €	23 000,00 €
4515	Equipements sanitaires et sociaux	120 000,00 €	280 000,00 €
4516	Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion	1 661 000,00 €	1 670 100,00 €

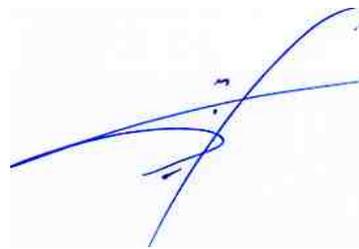
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013.*

*Il approuve par ailleurs la conclusion d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre des contrats uniques d'insertion permettant de cofinancer, dans la limite des enveloppes détaillées dans le rapport, les contrats aidés pour les bénéficiaires du RSA et la convention de délégation permettant d'en assurer la prescription.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL